

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le douze décembre 2012 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD, M. BLANCHARD,
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. PICARD-BACHELERIE, Mme OEHLER, Mme BELARD, Mme SEVIN-ALLOUET, Mme NEVEU, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme HEDUIN, Mme GOMMERY, Mme FRANÇOIS, M. LAHSSINI, M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme EUGENE

(pouvoir à Mme GRAS)

M. AUGER

(pouvoir à Mme OEHLER)

M. HERBEZ

(pouvoir à M. HAQUIN)

M. KHINACHE

(pouvoir à Mme SEVIN-ALLOUET)

M. CAYLA

(pouvoir à M. GEORGIN)

Mme GARNIER

M. PARENT

(pouvoir à M. CAZALET)

M. FABRE

(pouvoir à M. TROGRIC)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mlle Marine GILBERT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) **Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Désigne par un vote, à scrutin secret, de nouveaux représentants pour siéger au sein :
Des Commissions suivantes en qualité de membre :
- Commission Jeunesse et Sports : M. Jamel LAHSSINI (34 voix)
 - Commission Action Culturelle : M. Jean-Philippe PICARD-BACHELERIE (34 voix)
 - Commission Urbanisme : M. Jamel LAHSSINI (34 voix)
 - Commission Petite Enfance et Action Educative : M. Jamel LAHSSINI (34 voix)

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34
Pour : 34

- 2) - Approuve les termes de la convention de groupement de commandes relative aux transports collectifs pour les déplacements lors d'activités scolaires, périscolaires et diverses et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Décide de verser la somme de 12 000 € à la copropriété Ermont-Sannois III par l'intermédiaire de son syndic le Cabinet TOUSSAINT pour les travaux de sécurisation du passage traversant menant à la Place Auguste Rodin.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28

- 4) - Décide de confirmer la cession au prix des domaines soit 2 039 400 €, à la société PROMOGIM demeurant 22, rue de Bellevue à 92100 BOULOGNE BILLAN COURT, le terrain déclassé, y compris les constructions existantes, d'une surface de 2 576 m² à prendre sur la parcelle cadastrée AD 476 d'une superficie totale de 8 828 m², en vue de construire un bâtiment à usage mixte de logements, commerces et bureaux / activités en rez-de-chaussée ;
- Précise que la vente se décomposera de la manière suivante :
 - * Versement d'une somme de 1 142 400 € par l'acquéreur
 - * Obligation pour l'acquéreur de transférer à la Ville la propriété de la totalité des commerces situés en rez-de-chaussée estimés à 897 000 € ;
 - Précise que la vente sera passée sous forme d'acte notarié ;
 - Autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à la présente cession (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – demandes autant que nécessaires de diagnostic précédant la cession, acte de vente ...)
 - Dit que les transactions correspondantes seront inscrites au budget communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel communal, comme suit, pour tenir compte de l'évolution des services :

NOMBRE	POSTES A CRÉER	SERVICES	MOTIFS
2	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe à 69.50%	Action Educative	Augmentation taux d'emploi
1	Attaché	Conservatoire	Recrutement
1	Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe à 85%	Conservatoire	Augmentation taux d'emploi
4	POSTES CREEES		
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			484
TOTAL POLE CULTUREL EFFECTIFS BUDGETAIRES			45

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28

- 6) - Donne acte de la communication des Rapports d'Activités accompagnés des Comptes Administratifs des Syndicats Intercommunaux pour l'année 2011.

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports :

- 1) - Approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association « ACTE – Association des Clubs de Tennis d'Ermont » ;
 - Autorise le Maire à signer, avec ladite association, la convention d'objectifs et de moyens 2013 ainsi que tout document s'y rattachant pour une durée de 1 an.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - Approuve la création et le règlement intérieur de l'activité municipale « Tennis Pour Tous » ;
 - Fixe les tarifs partiels et annuels relatifs à l'activité « Tennis Pour Tous » selon le quotient familial ;
 - Décide que les tarifs annuels sont applicables à compter du 24 décembre 2012 et seront valables pour les années suivantes sauf délibération contraire ;
 - Précise que le paiement des inscriptions à l'activité « Tennis Pour Tous » peut se faire par chèque, espèces, chèques vacances et coupons sport, ainsi que par carte bancaire (sous réserve de mise en place de ce système de paiement) ;
 - Précise que les recettes seront recouvrées dans le cadre de la régie du Service Municipal des Sports.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Votants : 28 Pour : 28

- 3) - Approuve le nouveau règlement intérieur de la Piscine Marcellin Berthelot sise rue de l'Yser à Ermont et autorise M. le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

- 4) - Approuve la modification du tarif partiel relatif à l'école de natation pour un enfant ;
 - Fixe le tarif partiel de l'activité Aquagym pour les Seniors ;
 - Précise que ces tarifs partiels seront appliqués pour les inscriptions correspondant à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 ;
 - Précise que les recettes de l'école de natation seront recouvrées dans le cadre de la régie piscine et comptabilisées au budget communal ;
 - Précise que les recettes de l'activité Aquagym pour les Seniors seront recouvrées dans le cadre de la régie municipale des sports et comptabilisées au budget communal ;
 - Précise que les conditions de paiement indiquées dans la délibération n°12/167 du 15 novembre 2012 restent inchangées.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 **Votants : 34 Pour : 34**

V - PETITE ENFANCE ET ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Petite Enfance :

- 1) - Approuve le nouveau règlement de fonctionnement du Multi Accueil « A Petits Pas » et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Approuve le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche familiale «Les Marmousets» et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

Action Educative :

- 3) - Fixe les montants des crédits scolaires, subventions et indemnités pour l'année 2013 comprenant une augmentation de 1% par rapport à l'année 2012 ;
- Autorise le Maire à signer toutes les conventions afférentes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Fixe le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
- école élémentaire : 435,76 € par enfant domicilié à Ermont.
 - école maternelle : 634,00 € par enfant domicilié à Ermont.

**Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Abstention : 1 (Mme GOMMERY)
Pour : 27**

- 5) - Approuve le versement d'une aide financière complémentaire au projet de classe artistique de CM1 de l'école élémentaire Eugène Delacroix de Madame Sabrina CHAUSSON ;
- Fixe le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire Eugène DELACROIX à 1 700 € (mille sept cents euros) ;
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Approuve le versement d'une aide financière complémentaire pour le projet de classe autogérée au Puy du Fou des 2 classes de CM1 de Messieurs Carvalho et Couloigner de l'école élémentaire Eugène DELACROIX ;
- Fixe le montant de la subvention versée sur la coopérative scolaire de l'école élémentaire Eugène DELACROIX à 500 € (cinq cents euros) ;
- Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget communal de l'année 2012.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VI - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle :

- 1) - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée par le Conseil Général du Val d'Oise, concernant les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2013, et tous documents y afférents, avec l'Association "Connaissance de l'Art Contemporain" et le Conseil Général du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Attribue une subvention de fonctionnement complémentaire de 1 500 € pour l'association «Danse en Chemin».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 3) - Attribue à l'association festival théâtral du Val d'Oise une subvention de 1 000 € en participation à la constitution du Fonds d'Aide à la Création Mutualisé.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Rapporte la délibération n°12/127 du 27 septembre 2012 car l'œuvre d'art initialement prévue à l'achat n'était pas adaptée à son lieu d'accueil qui est la Bibliothèque André Malraux ;
- Décide d'acquérir la sculpture intitulée « Songe d'une nuit d'été » de Doris Valerio pour la somme de 2 400 € TTC.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Autorise le Maire à signer la convention proposée par France Billet et tous documents y afférents afin de promouvoir la programmation des théâtres d'Ermont à travers les points de ventes de ce distributeur, à savoir Fnac, Carrefour, Géant, Magasins U, Intermarché.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Approuve les termes de la convention conclue avec la Paroisse Catholique d'Ermont pour permettre à la commune de disposer des orgues de la Chapelle Notre Dame des Chênes et de l'Église Saint-Flaive pour l'organisation de concerts, et de cours dans le cadre du Conservatoire municipal Jacques Juteau ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide d'allouer à l'association « Cultures du cœur Val d'Oise » une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 145,00 euros pour la saison 2012-2013 ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Autorise Monsieur le Maire à solliciter des demandes d'aide financière auprès des bailleurs cités ci-dessous, dans le cadre de la mise en place d'une fête de Noël, le Samedi 22 décembre 2012, au théâtre Pierre Fresnay à l'initiative des Conseils de Quartier des Chênes et Balzac-Bapaumes-Rossignaux.

Bailleur	Montant de l'aide financière
ICF La Sablière	580 €
Domaxis	500 €
OPH Ermont-Habitat	500 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer, avec les différents bailleurs, les protocoles d'accord et tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

VIII - DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve la mise à disposition d'une caméra thermique aux habitants d'Ermont, le règlement de prêt à titre gratuit ainsi que tous les documents y afférents et ce, dans le cadre de l'action n°16 de l'Agenda 21 d'Ermont « Agir ensemble pour réaliser des économies d'énergie dans l'habitat ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 2) - Autorise M. Le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité pour l'année 2012/2013 ;
 - Autorise l'adhésion de la commune à l'association Unis-Cité pour la somme de 100 € au titre de l'année 2012 et charge M. le Maire de l'exécution des démarches nécessaires ;
 - Octroie une subvention de 1 250 € à l'association Unis-Cité, laquelle sera versée selon les modalités convenues à l'avenant n° 1.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

IX - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve, pour la clôture de l'exercice 2012, les modifications des prévisions budgétaires, dont l'ajustement des opérations d'équipement individualisée n° 930 – CSC François Rude et n° 940 – Complexe sportif Berthelot ;
 - Dit que, pour la décision modificative n° 2/2012 :
 • la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 359 985 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 • la section d'investissement s'équilibre à la somme de – 261 289 €, tant en recettes qu'en dépenses.
 - Dit que le total des crédits ouverts pour 2012 au titre du budget principal de la Commune d'Ermont, s'élève donc aux sommes de 37 929 181,37 € pour la section de fonctionnement et 20 137 242,98 € pour la section d'investissement (opérations d'équipement et AP/CP incluses), toutes décisions budgétaires confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Pour : 28

- 2) - Approuve, pour la clôture de l'exercice 2012, les modifications des prévisions budgétaires ;
 - Dit que, pour la décision modificative n° 2/2012 :
 • la section d'exploitation s'équilibre à la somme de 367 995 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 • la section d'investissement s'équilibre à la somme de 119 490 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 - Dit que le total des crédits ouverts pour 2012 au titre du budget annexe Assainissement, s'élève donc aux sommes de 2 227 954,05 € pour la section d'exploitation et 2 006 144,12 € pour la section d'investissement, toutes décisions budgétaires confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
 Votants : 28 Pour : 28

- 3) - Approuve, pour la clôture de l'exercice 2012, les modifications des prévisions budgétaires ;
 - Dit que, pour la décision modificative n° 2/2012 :
 • la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de – 66 665 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 • la section d'investissement s'équilibre à la somme de 0 €, tant en recettes qu'en dépenses,
 - Dit que le total des crédits ouverts pour 2012 au titre du budget annexe Pôle culturel, s'élève donc aux sommes de 2 033 970 € pour la section de fonctionnement et 145 605,40 €, pour la section d'investissement, toutes décisions budgétaires confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 4) - Arrête le montant des charges correspondant à la masse salariale annuelle du service de l'Assainissement à la somme de 33 386 €, charges comprises, de janvier à novembre 2012, et décide d'en réclamer le remboursement ;

- Arrête le montant des charges correspondant à la refacturation d'heures supplémentaires d'agents communaux au budget annexe Pôle culturel à la somme de 17 013 €, charges comprises, du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012, et décide d'en réclamer le remboursement ;
- Dit que les mouvements comptables qui en résultent seront enregistrés sur le budget principal de la commune d'Ermont pour l'année 2012, à la nature 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisses des Ecoles ;
- Dit que les budgets annexes Assainissement et Pôle culturel constateront la refacturation du personnel mis à disposition par le budget principal, à la nature 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 5) - Fixe le taux de la redevance d'assainissement pour l'année 2013 à 0,3700 € par m³ ;
 - Dit que les produits correspondants seront inscrits au budget primitif du service de l'Assainissement à la nature 70611 – Redevances d'assainissement collectif.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 6) - Approuve l'ajustement de l'autorisation de programme (AP) n° 201102 relative à la restructuration et l'extension du groupe scolaire Pasteur au montant global actualisé de 4 505 000 € TTC et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

N° AP	PROGRAMME	MONTANT GLOBAL AP	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	TOTAL CP
201102	RESTRUCTURATION ET EXTENSION GS PASTEUR	4 505 000 €	150 000 €	950 000 €	965 000 €	2 000 000 €	440 000 €	4 505 000 €

- Approuve l'équilibre prévisionnel des dépenses comme suit :
 - FCTVA (au taux de 15,482 %) : 697 464,10 € ;
 - Conseil général du Val d'Oise (Contrat départemental, avenant n° 1) : 1 025 430,03 € ;
 - Autofinancement et emprunt : 2 782 105,87 € (solde maximum compte-tenu de la demande de subvention, en cours d'instruction, auprès de la Caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise).
- Confirme les dispositions de la délibération n° 11/95 relatives au report automatique sur l'année $n+1$ des crédits de paiement non utilisés sur l'année n et au suivi de l'AP/CP par opération budgétaire au sens de l'instruction comptable M. 14.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- 7) - Adopte, dans les conditions suivantes, le budget primitif de la Commune pour l'année 2013 :
- section d'investissement votée par chapitres, avec quatre opérations d'équipement individualisées et une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) :
 - opération n° 930 : CSC François Rude (Contrat régional)
 - opération n° 950 : Mise aux normes Accessibilité et Energies
 - opération n° 960 : CSC Les Chênes (Contrat régional)
 - opération n° 970 : Maisons de santé et Epicerie sociale
 - AP/CP n° 201102 : Restructuration et extension du groupe scolaire Pasteur
 - section de fonctionnement votée par chapitres.
 - Dit que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 31 983 285 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
 - Dit que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 8 318 270 €, tant en recettes qu'en dépenses, opérations d'équipement et AP/CP incluses ;
 - Dit que le total des prévisions budgétaires du budget principal pour 2013, s'élève donc à la somme de 40 301 555 €, toutes sections confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 28

- 8) - Adopte le budget primitif du service de l'Assainissement pour l'année 2013 dans les conditions suivantes :
- section d'investissement votée par chapitres, sans opération d'équipement individualisée,
 - section d'exploitation votée par chapitres.
- Dit que la section d'exploitation s'équilibre à la somme de 678 690 €, tant en recettes qu'en dépenses.
 - Dit que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 452 190 €, tant en recettes qu'en dépenses.
 - Dit que le total des prévisions budgétaires 2013 pour le budget annexe Assainissement, s'élève donc à la somme de 1 130 880 €, toutes sections confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 28 Pour : 28

- 9) - Adopte le budget primitif 2013 du budget annexe du Pôle culturel (assujetti à la T.V.A. dans les conditions suivantes :
- Section d'investissement votée par chapitres, sans opération d'équipement individualisée,
 - Section de fonctionnement votée par chapitres.
- Dit que la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 094 870 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
 - Dit que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 35 575 €, tant en recettes qu'en dépenses ;
 - Dit que le total des prévisions budgétaires 2013 pour le budget annexe Pôle culturel, s'élève donc à la somme de 2 130 445 €, toutes sections confondues.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 10) - Décide d'attribuer aux partenaires impliqués dans l'action « Bouger plus, Manger mieux », les subventions suivantes :

• Ecole maternelle Louis Pasteur	1 000,00 €
• Ecole élémentaire Alphonse Daudet	1 231,18 €
• Ecole élémentaire Jean Jaurès	2 250,00 €
• Ecole élémentaire Eugène Delacroix	1 200,00 €
• Elémentaire Victor Hugo	1 031,00 €
• Collège Antoine de Saint Exupéry SEGPA	750,00 €
• Multi-accueil Les Gibus – Les Petits Chaperons Rouges	20,00 €
• CSC des Chênes	1 090,00 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

- 11) - Fixe les tarifs communaux 2013, effectifs à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
 - Dit que les conditions d'application de ces tarifs demeurent inchangées.

Résultat du vote Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h10.

Pour extrait conforme,



Le Maire